



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

---

**N°41**

Date de Publication
<b>14 AVR. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>14 AVR. 2022</b>
Date de la convocation
<b>22 mars 2022</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire  
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE  
M. MORTELETTE à Mme MATEO  
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

**Objet : Sports. Approbation de la convention à passer entre la commune et l'Education Nationale pour l'organisation des Activités Physiques et Sportives impliquant des intervenants extérieurs.**

---

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que depuis plusieurs années, la commune s'est engagée à proposer aux écoles de son territoire l'intervention de personnel extérieur pour aider les enseignants à mettre en œuvre certains de leurs projets d'Education Physique et Sportive. Cette aide a pour objectif de compléter et d'enrichir les enseignements proposés aux élèves.

S'agissant d'intervenants rémunérés, cet engagement doit être formalisé par une convention passée avec l'Education Nationale représenté par l'Inspecteur de la circonscription dont nos écoles dépendent.

Ces interventions sont mises en œuvre suite à la demande expresse du directeur d'école, co-signataire de la convention.

Cette convention porte prioritairement sur des activités à taux d'encadrement renforcé. Elle ne devra pas excéder le tiers du temps d'EPS que l'enseignant consacre à sa classe.  
Elle est un préalable à toute demande d'agrément.

La convention actuelle arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe à passer entre la commune de Cassis et l'Education Nationale,
- D'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" and "1820" and features a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.